

## **SDEG 16**

308, rue de Basseau  
16021 ANGOULEME Cedex

Téléphone : 05 45 67 35 00  
Télécopie : 05 45 67 35 20  
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr  
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz  
de la Charente**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°2024267BS0302**

#### **Réunion du Bureau Syndical du 23 septembre 2024**

**Date de convocation : 11 septembre 2024**

**Date d'affichage : 25 septembre 2024**

#### **OBJET : Mises à disposition de terrains pour postes de transformation.**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois du mois de septembre à 14 heures 30, le Bureau Syndical s'est réuni au siège du SDEG 16, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

#### **Le Président**

#### **Expose :**

- Que dans le cadre de ses travaux, le SDEG 16 a obtenu l'accord pour des mises à disposition de terrain afin d'y édifier des postes de transformation en cabine.

#### **Propose :**

- D'autoriser le Président, au nom du SDEG 16, à procéder les mises à disposition des terrains suivants :

Communes	Lieux dits	Nom du poste	Parcelles	Surfaces en m <sup>2</sup>	Prix au m <sup>2</sup> en €	Propriétaires
ANSAC SUR VIENNE	La Vergne	Le Puits	A 552	9	mise à disposition	M. Thierry REVOL
CHASSIECQ	Les Marmonts - La Chabrouille	La Chabrouille	D 852	16	mise à disposition	Mme Marie-Christine BIAIS Mme Christelle QUERAUD
CHERVES-CHATELARS	Chez Gauthier	Chez Gauthier	B 372	5	mise à disposition	M. Didier DESTRAIT
ECURAS	Grandes Vignes	Grandes Vignes	D 472	16	mise à disposition	M. Rémi DONNARY

**Précise :**

- Qu'en application de l'article 17.4 des statuts du SDEG 16 de la délibération n°2023289CS0403 du 16 octobre 2023 lui donnant délégation, il appartient au Bureau Syndical d'en débattre, d'en délibérer et d'autoriser les mises à disposition.

**Après en avoir débattu et délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :**

- **Confirme** que ces projets exécutés par le SDEG 16 sont d'utilité publique.
- **Autorise** le Président, au nom du SDEG 16, à procéder aux mises à disposition des terrains précités.
- **Inscrit** les sommes nécessaires au budget.
- **Donne pouvoir** au Président pour prendre toutes les décisions, accomplir toutes les formalités et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif Poitiers, 15 rue Blossac - CS 80541 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Un recours administratif préalable peut être exercé dans le même délai.*